

ABONNEMENT.

Saumur. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9 Poste: En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE 1884.

BULLETIN

Samedi, à la fin de la seconde séance, le Sénat a pu voter, par 174 voix contre 34, le budget des recettes. La Chambre aura donc à siéger aujourd'hui pour adopter à son tour le projet voté par le Sénat.

M. Léon Say, tout dévoué qu'il est au ministère et au gouvernement républicain, n'a pu consentir à ratifier l'étrange procédure inventée par le cabinet: chez lui le financier l'a emporté sur le républicain, et il a demandé que le budget des recettes fût voté, non en entier, mais par douzièmes seulement, et pour trois mois, comme celui des dépenses. Il a été battu par 151 suffrages contre 107.

M. Léon Say avait raison de défendre la vérité en matière de finances; le Sénat lui a donné tort.

Cette Assemblée était en train de commettre, samedi, des fautes et des injustices. Elle a fait pire que de ne pas admettre les justes critiques de M. Léon Say: elle a sanctionné la disposition inique et arbitraire qui applique à toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, les impôts établis par la loi du 28 décembre 1880. C'est une nouvelle forme de la spoliation républicaine et de la persécution libre-penseuse.

MM. Bathie et Buffet ont éloquemment protesté contre cette mesure qui est une taxe sur la charité et sur les pauvres, qui est une honte pour les finances françaises.

Néanmoins, 167 voix contre 102 l'ont votée.

En vain, M. Clément a-t-il essayé ensuite de soustraire à cette disposition inique « les établissements consacrés aux malades, aux infirmes, aux enfants et aux vieillards indigents ». La motion qu'il avait présentée à cet effet a été repoussée par 128 voix contre 125.

L'argent qui sera perçu par l'Etat, en vertu de l'abominable article 9 de la loi des finances, sera, suivant une éloquente interruption de M. Pouyer-Quertier, de l'argent volé aux pauvres!

A la Chambre, très-courte séance. On a voté quelques projets relatifs à des questions locales. M. Roche, au nom de la commission du budget, a déposé et lu son rapport sur le projet tendant à donner au gouvernement 4 milliard 32 millions pour le premier trimestre de 1885, rapport qui conclut naturellement à l'adoption. L'urgence a été déclarée, mais la discussion n'a pas été entamée.

Malgré l'urgence de leurs travaux, ni le Sénat ni la Chambre ne se sont réunis hier dimanche; le Conseil municipal n'a plus de ces scrupules relatifs sur le repos dominical; n'ayant pu terminer, dans sa séance de samedi, la discussion du budget de l'an prochain, il a décidé de la continuer hier. Cette séance du dimanche ne nous étonne pas, elle est digne des successeurs de ceux qui, il y a deux ans, ont, à pareille époque, siégé le jour de Noël pour donner une preuve, bien inutile d'ailleurs, de leur irrégularité.

Le décret de clôture de la session a été signé hier en blanc par le Président de la République.

Cependant le Parlement ne pourra guère se séparer que demain mardi.

Chronique générale.

LES DÉLÉGUÉS

Ce qui est plus certain que le courage du centre gauche, c'est le résultat peu satisfaisant pour le ministère des élections des délégués; M. Waldeck-Rousseau a dû avouer à ses collègues que les renseignements qu'il recevait prouvaient que, dans les petites villes et surtout dans les campagnes, la République perdait du terrain. Malgré toutes

les précautions prises, les pressions exercées, le remaniement du corps électoral, le résultat des élections sénatoriales est au moins douteux. M. Ferry était convaincu qu'il les réunirait haut la main; il faut en rabattre. Voilà qui est d'un bon augure pour les élections législatives; les opportunistes ne tarderont pas à se convaincre que tout se paye, et ils ont beaucoup à payer et à expier. La loi électorale avait pourtant été élaborée de telle sorte que la lutte était presque impossible pour les conservateurs. Nous avons lieu de croire cependant que sur plusieurs points, les conservateurs ont remporté des victoires aussi imprévues que consolantes. On remarquera d'ailleurs les soins pris par les journaux ministériels, de ne pas distinguer entre opportunistes et radicaux. Nous croyons que si cette distinction était faite comme elle le sera dans les scrutins, les ministériels auraient lieu d'être moins satisfaits qu'ils ne le veulent paraître. (Correspondance Nationale.)

Que les contribuables dans la gêne se préparent. Les Tablettes prétendent qu'une circulaire de M. Tirard enjoint à tous les agents du Trésor de faire rentrer immédiatement dans les caisses publiques les sommes restant dues sur le dernier trimestre de l'année 1884.

LE TRANSBORDEMENT DES LETTRES.

Le ministre des postes s'est rendu dans le département de l'Aube, à Pont-sur-Seine, pour assister à des expériences sur le transbordement des lettres par procédé automatique.

Le système consiste à prendre les sacs de dépêches à la volée et à les recevoir dans les bureaux ambulants. De plus, on a réussi à jeter les sacs à destination d'une station sans accident aucun.

En un mot, l'échange des correspondances entre une gare et un train lancé à grande vitesse est assuré.

Deux appareils nouveaux vont donc être installés sur les points où les trains-poste

ne s'arrêtent pas et seront complétés par un mécanisme qui fonctionnera à la porte de tous les wagons ambulants.

Un express est sur le point d'arriver à une station où il ne fait pas halte. Il passe préalablement sur deux traverses métalliques nommées avertisseur. Cet avertisseur établit à 700 mètres une communication électrique que perçoit un facteur chargé de recevoir et de donner les sacs de dépêches, et placé près de la voie.

Dès qu'il est ainsi prévenu de l'arrivée du train, le facteur accroche à une sorte de potence le sac à donner.

Le wagon ambulant passe; aussitôt un employé fait mouvoir une sorte de fourche adaptée à la porte du compartiment postal. En passant, la fourche saisit le sac et le ramène dans l'intérieur du wagon.

S'agit-il, au contraire, de livrer à la station un sac de lettres? l'employé accroche le sac en dehors du wagon à l'aide de trois crochets en chien de fusil. A la station se trouve une sorte d'énorme trébuchet en fonte qui saisit le sac violemment au passage, le décroche et le dépose derrière un filet de cordages.

Les expériences qui ont été faites devant MM. Cochery, Casimir Périer, les ingénieurs et les chefs de division des postes, ont paru concluantes. Le train a été lancé successivement à la vitesse de 60, 70 et 80 kilomètres à l'heure. Tout a parfaitement réussi.

MAÇONNERIE ET POLITIQUE

Le Monde maçonnique, vient d'inaugurer, dans ses colonnes, la publication d'un bulletin politique destiné, selon son expression, « à rattacher à la marche des choses profanes la conduite que doit tenir la maçonnerie, » et aussi à constater « l'influence de la maçonnerie sur les événements contemporains. Et il ajoute:

« Répandus partout, maîtres de l'opinion dans la plupart des centres politiques, les Maçons ont une part considérable dans l'opinion que le monde profane soupçonne,

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IX

LA CONDAMNATION A MORT (suite).

Alors eut lieu cette scène atroce dont l'avocat de Rouget, M^e Affichard, devait tirer plus tard, comme nous le verrons, si grand parti pour la défense!

Louise alluma une résine et la plaça dans une petite lanterne pour l'abriter du vent. Puis elle leva et habilla l'enfant, qui était tout heureux du service qu'il allait rendre à son père.

Pendant ce temps, Rouget se livrait, au coin du feu, à ses tristes pensées. Le vent faisait rage: il arrachait à tout instant quelque ardoise qui roulait sur le toit.

— Quelle vilaine nuit! dit le braconnier.

Puis, il ouvrit sa porte en dedans, et les trois personnages de cette scène s'approchèrent.

Rouget prit son fils sur ses épaules; Louise leva sa chandelle à la hauteur des yeux de l'enfant.

Celui-ci s'était un peu vanté en disant qu'il pourrait lire toute l'affiche. Le pauvre petit était un bon garçon, qui suivait régulièrement l'école, mais il ne lisait encore que les grosses lettres, en épélant avec soin.

Aussi l'enfant commença-t-il par les lettres capitales qui formaient une grosse ligne, au haut de l'affiche.

— Approchez un peu, papa, dit-il.

Rouget fit un pas, serrant sur ses robustes épaules les jambes de son enfant, qui allait, sans le savoir, lui porter un coup si cruel!

Le petit bonhomme mit un doigt sur l'affiche:

— Je vais épeler, papa.

— Oui, mon ami. Fais vite.

La triste lecture commença:

C-O-N Con, dit l'enfant.

D-A-M dam, Condam;

N-A na, Condamna;

T-I-O-N tion, Condamnation!

— Comment! s'écria Rouget, dont les jambes tremblaient. Condamnation! mais je ne suis pas pris!...

— Papa, dit l'enfant, en s'appuyant de la main gauche sur la tête de son père; papa, ce n'est pas fini.

— Va vite, mon cher enfant, dit la pauvre Louise.

Et elle approcha plus près la résine.

A A

M-O-R-T Mort. A mort!

— Grand Dieu! s'écria Louise, laissant tomber sa lanterne qui s'éteignit.

— Condamné à mort! condamné à mort! dit sourdement Rouget en posant à terre son enfant. Ce n'est pas possible. On ne condamne pas un homme sans l'entendre. Ce n'est pas de moi qu'il s'agit. Tu dois te tromper, mon fils?

— Non, papa, il y a bien cela! répondit l'enfant, qui ne se rendait pas compte de ce qui se passait, mais qui commença à pleurer en voyant sa mère sangloter.

— Et moi qui voulais me livrer! Je cours chez le voisin, s'écria Rouget. Au revoir, Louise, garde les enfants!

Et d'un bond, Rouget s'élança chez Bordier. Là, il apprit ce que tout le monde savait: sa condamnation à mort, par contumace, prononcée par la Cour impériale d'Angers. Les personnes qui étaient chez Bordier resirent à la porte de Rouget, et l'affiche fut relue en son entier, avec tous les considérants.

Rouget écouta cette lecture dans un profond silence. Une sueur froide couvrait tout son corps. Une terrible révolution s'opérait en lui.

— Tu vois, Rouget, dit une femme; c'est bien cela! Pierre avait bien lu. La justice est venue

tantôt. Tu es condamné à mort!

Alors, le braconnier fut pris d'un accès de fureur. Il frappa du poing l'affiche, puis, se tournant du côté des personnes qui assistaient à cette lugubre scène:

— Puisque c'est comme cela, s'écria-t-il, Rouget courra dans les bois tant qu'il pourra courir!

Alors, il entra précipitamment dans sa demeure, embrassa ses enfants, et sans dire un mot de plus, se précipita vers les bois.

L'obscurité était devenue profonde: les témoins, émus, refermèrent doucement la porte, et rentrèrent chez eux en prédisant qu'il arriverait de grands malheurs.

A partir de cet instant, Rouget devint un autre homme. Il se considéra comme étant en état de légitime défense contre la société.

La condamnation à mort, qu'il tenait pour irrévocable, lui paraissait tout à fait hors de proportion avec le crime qu'il avait commis dans une heure d'égarement et qui n'avait eu d'autre suite, disait-on, qu'un avancement pour les gendarmes blessés.

Telle fut l'origine des scènes terribles ou des aventures singulières que nous aurons à raconter dans la seconde partie de ce récit.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

mais dont il ne pourrait mesurer la portée. Presque toutes les réformes à l'ordre du jour ont été présentées, discutées, formulées dans les Ateliers, avant d'éclater dans la presse, avant de monter à la tribune... »

On s'en doutait bien ; mais l'aveu est précieux à constater.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Dans la séance de la Chambre des députés du 24 novembre, M. Andrieux a dit que ce qui préoccupait avant tout M. Jules Ferry, c'était de savoir « si les mesures financières proposées favoriseraient ou non les candidats de l'administration aux prochaines élections. »

M. Jules Ferry n'a rien pu répondre à cette accusation.

M. Andrieux a apporté le procès-verbal de la commission du budget ; ce procès-verbal, approuvé par la commission et signé de son président, s'exprime ainsi :

« Il (M. Jules Ferry) termine en disant que très-probablement le projet de budget de 1886 comportera de nouveaux impôts. »

M. Jules Ferry n'a pas pu nier l'exactitude de ce procès-verbal où sa déclaration est résumée.

Enfin M. Andrieux a donné lecture du texte même de la déclaration de M. Ferry écrit par lui pendant que le ministre parlait :

« Pour 1886 — a dit M. Jules Ferry — on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts ; si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une année d'élections. »

M. Jules Ferry, en entendant ses paroles, n'a pas pu les nier.

La déclaration dont il s'agit est donc acquise définitivement et sans démenti possible.

UN NOUVEL EXPULSÉ.

C'est vraiment de plus fort en plus fort.

Pauvres enfants ! il faut absolument que l'Académie, ou plutôt la franc-maçonnerie qui l'envahit et la mène, reproduise le massacre des innocents ; et cela avec des circonstances que ne connaît pas celui d'autrefois.

Là-bas il s'agissait des corps ; aujourd'hui, c'est de la vie, infiniment supérieure, des âmes. De plus, le massacre ne s'accomplit pas à cette heure dans un coin isolé de la Judée, mais bien sur le sol entier de la France. Il y a deux ans, la loi supprimait du programme scolaire tout enseignement de catéchisme ; c'était déplorable, car dans l'esprit des enfants n'était-ce pas mettre la religion au-dessous d'une page d'écriture ou d'un problème de chiffres ; toutefois, il n'y avait là qu'une atteinte négative à la foi. Aujourd'hui c'est bien autre chose :

Voilà la Loge qui, par la main de nos instituteurs laïques, prend son glaive de

gendarmerie. Et contre qui, ou contre quoi sont-ils armés ces exécuteurs des hautes œuvres ?

Contre le livre lui-même de la foi des enfants !

Entendez la sentence solennellement fulminée par le maître : « Désormais, Messieurs, l'apparition du catéchisme sur vos tables est un délit : punition exempte à qui par malheur laissera paraître en classe ce livre à jamais proscrit. » Et il a dit.

Quoi ! le catéchisme sur le même pied que la *Belle Julie* (1) ou le *Père Duchesne* !

Parents, comprenez-vous le trouble jeté soudain dans l'esprit de votre petit chrétien ?

Il croyait, ce cher enfant, sur votre parole, que ce livre, fait pour lui avec un soin si vigilant, était la vie et la lumière du bon Dieu, et voilà que tout à coup ce livre est devant lui flétri, expulsé, rendu compromettant. Le catéchisme mis à l'index de la France officielle, quelle monstrueuse horreur !

Oui, cet acte tyrannique, satanique, disons le mot, est un coup terrible pour la foi de vos enfants. En vain réagira-t-on à la maison, à l'église ; pour l'enfant, ce petit être, d'impression plus que de raison, émerveillé de la science de son maître, par lequel il jure du matin au soir, ce catéchisme reste un livre condamné, proscrit, amenant un cas punissable. On ne saurait trop le redire, tout est là. L'enfant est frappé au cœur ; ce trait porte un virus qui étendra son poison sourdement, lentement peut-être, mais infailliblement. Nulle illusion possible.

Eh bien ! parents chrétiens, est-ce que vous supporterez encore ce nouvel attentat à votre liberté et à vos droits ? Est-ce que vous n'élèverez pas la voix contre cet assassinat prémédité de ces êtres bien-aimés, qui sont plus que la moitié de vous-mêmes ?

Rachel, au rapport de l'Evangile, pleurait ses enfants immolés par les sbires d'Hérode, et elle ne pouvait se consoler parce qu'ils n'étaient plus. Et vous, vous assisteriez tranquilles et insouciant à l'immolation à l'idole du jour de vos enfants, qui bientôt ne seront plus... chrétiens ? Grand Dieu ! A quelle décadence sommes-nous descendus pour que le respect dû à la faiblesse de l'enfance baptisée soit si peu compris !

Allons, mères chrétiennes, le cœur en haut, et pas de défaillance !

Il y a quelque temps, une institutrice selon l'esprit maçonnique avait enlevé le crucifix de sa classe ; le lendemain, toutes les petites filles arrivent avec la croix pieusement suspendue au cou.

C'est un exemple.

Là où un instituteur lâche ou impie a osé proscrire le livre de la foi et de la vraie morale, que demain sur sa table, devant lui chaque enfant dépose hardiment son catéchisme avec ce simple mot de votre main : « Gare à qui y touche ! »

(1) La *Belle Julie*, roman infâme où un petit librepenseur de 14 ans déclarait lui-même aux assises dernières avoir appris à tuer son maître d'apprentissage. (Compte rendu des assises de l'Allier par le *Voltaire*.)

Enfin, si on avait pu ouvrir les nombreux tiroirs du grand bureau de M. le procureur, on aurait vu une quantité innombrable de lettres officielles, confidentielles ou non, classées avec soin et traversées par un charmant petit ruban rose. Chacune de ces lettres renfermait quelque ordre de poursuite ou d'arrestation, quelque encouragement ou quelque reproche de M. le procureur général d'Angers.

Les papiers venus du ministère étaient rangés à part, dans un carton gris, que le procureur n'ouvrait jamais sans émotion.

A droite, enfin, sous la main du procureur, dans un vaste tiroir, s'élevaient plusieurs piles de petites cartes blanches annotées d'une écriture fine et serrée, et classées par ordre alphabétique. Chacune de ces cartes portait en tête le nom d'un individu à surveiller, soit au point de vue politique, soit au point de vue judiciaire ; elles étaient fort utiles à M. le procureur qui, presque chaque jour, en augmentait le nombre et se félicitait de l'idée qu'il avait eu de dresser ces petits dossiers individuels.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Ce sera l'affranchissement ; le scandale aura cessé.

Et maintenant, est-il assez clair ce plan progressif de l'attaque contre la religion du premier âge ?

D'abord, suppression de l'enseignement religieux de la classe officielle ;

Puis surcharge de devoirs supplémentaires qui entravent son étude aux temps libres ;

Enfin, poursuite du livre même de la foi indignement expulsé.

A qui sait comprendre, bonne entente !

UN VIEIL AMI DE L'ENFANCE.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.

Le mouvement de reprise continue au début. En clôture, les hauts cours se maintiennent et s'améliorent.

Le 3 0/0 à 78.85, l'amortissable à 81.45, le 4 1/2 à 109.15.

L'Italien est en route pour le pair, il fait 99.35. La Banque de France est en reprise de 10 fr. à 5,180. Le Crédit Foncier est demandé à 1,332.50.

Les Obligations Foncières et Communales augmentent leur avance.

5 fr. de hausse sur la Banque de Paris à 745. La Banque d'Escompte clôture à 562.50 après 565.

Le Suez reprend de 1,817.50 à 1,832.50. Les recettes du transit ont été pour hier de 130,000 fr.

Le marché des valeurs internationales a moins d'entrain. Les cours restent comme ceux d'hier : Banque Ottomane, 598.75 ; Turc, 8.15 ; Egypte, 324.25 ; Méridionaux, 675.

Les cours sont soutenus sur les chemins de fer français : Nord 1,657.50, Lyon 1,232.50, Orléans 1,322.50, Midi 1,175, Est 770. Ouest 832.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. le comte de Maillé, président du Comité électoral conservateur, vient d'adresser aux délégués sénatoriaux la lettre suivante :

COMITÉ CONSERVATEUR DE MAINE-ET-LOIRE.

(Invitation personnelle.)

La Jumellière, 24 décembre 1884.

Monsieur le délégué,

Une réunion privée des électeurs sénatoriaux conservateurs de Maine-et-Loire aura lieu le samedi 3 janvier, à midi, salle Chauveau, rue Saint-Léonard, 20, à Angers, pour désigner un candidat au siège du regretté M. Achille Joubert.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien y assister. La réunion étant privée, cette invitation devra être présentée à l'entrée.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le président du Comité conservateur,

Comte A. DE MAILLÉ.

M. le colonel Jacquemin, commandant le 5^e régiment de dragons, est élevé au grade de général de brigade.

ÉCOLE DE TIR DE SAUMUR.

Les Membres de la Société sont convoqués en assemblée générale, à la Mairie, salle de la Justice de paix, pour le mercredi 7 janvier 1885, à 8 heures du soir, à l'effet d'établir le tableau de service de l'année.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSAIN.

UN EMPIRIQUE EN POLICE CORRECTIONNELLE

On écrit au *Patriote de l'Ouest* :

« Le parquet de Saumur poursuit en ce moment pour exercice illégal de la médecine un de ces filous qui font encore de trop nombreuses dupes parmi les habitants de nos campagnes. »

« C'est un nommé Godichau, se disant ancien moine de l'abbaye de Bellefontaine et actuellement praticien-vétérinaire à Noyant-la-Plaine. »

« Cet individu affecte des allures mystérieuses, parle toujours en regardant le ciel et paraît continuellement plongé dans de profondes réflexions. Il porte un crucifix sous ses vêtements et s'attribue un très-grand pouvoir comme sorcier. Il a, dit-il, fait mourir sa femme parce qu'elle n'était pas dévote. »

« C'est précédé de cette réputation qu'il se promène dans les campagnes, et force de

pauvres gens quelquefois bien portants à se faire soigner par lui et à lui donner de l'argent.

« Dernièrement, la femme d'un habitant de la commune de Doué était malade. Après avoir consulté plusieurs médecins qui ne l'avaient pas guéri, elle s'adressa au sieur Godichau. Celui-ci vint un soir chez elle et après l'avoir visitée mystérieusement, il lui ordonna de se gargariser avec de l'eau dans laquelle elle aurait fait bouillir, à l'aide d'un chaudron, 500 gr. d'une herbe qu'il lui donna et dont une quantité égale devait être réduite en cendres sur des charbons ardents et mêlée au liquide qui devait ensuite être enfermé dans des bouteilles bien bouchées. La malade devait aussi en aspirer par le nez. »

« Chaque fois qu'elle s'administrait ce singulier remède, la pauvre femme se trouvait mal, et après en avoir usé quelques jours elle devint plus malade qu'avant. »

« C'est alors qu'elle déclara à Godichau qu'elle ne le paierait pas et qu'elle le dénonça à la gendarmerie de Doué. »

« L'enquête ordonnée par le parquet a amené de très-curieuses révélations du genre de celle-ci. Un brave paysan des environs ayant été atteint d'une bronchite s'était adressé à Godichau qui lui donna un remède composé de cendres d'insectes de la famille des coléoptères ou des scarabées que la malade devait lui-même faire brûler, toujours sur des charbons ardents, après leur avoir préalablement enlevé les ailes, les pattes et les cornes. »

L'ASSASSINAT D'AUPRINCE.

LA JOURNÉE DE MERCREDI.

Mercredi dernier, à 10 heures et demie du matin, les gendarmes de la brigade de Tours venaient prendre à la maison d'arrêt les deux assassins d'Auprince. Après les avoir enchaînés, ils les conduisaient à pied à la gare d'Orléans.

LES DEUX ACCUSÉS.

Les accusés se nomment Beaujard et Couzon. Ce sont de grands gaillards solides, très-robustes, à peine âgés de 26 à 27 ans. Tous deux sont vêtus de la grande blouse et du pantalon bleus, et sont coiffés d'une casquette qu'ils portent allègrement sur l'oreille, en casseurs d'assiette.

Tous deux sont bruns. Beaujard a la tournure d'un ancien garçon d'écurie. Il a le regard en dessous et faux, mais il est d'une force peu commune. Sa lèvre supérieure est couverte d'une petite moustache noire et sa physionomie bien que régulière emprunte à son regard un caractère de dureté et de fausseté qui ne parle guère en sa faveur.

Il n'est pas besoin de toiser longtemps l'accusé pour reconnaître que nous avons affaire à une brute vulgaire, à laquelle les habitudes de vagabondage et de grand chemin ont laissé une expression gauche, grossière, défective et farouche.

Couzon a plus de superbe. Il porte la tête haute, regarde la foule et semble ne pas se douter de l'énormité du crime qui lui est reproché, et qu'il n'a dénoncé, dit-il, que pour échapper aux rigueurs et aux sévérités d'une peine militaire.

Beaujard avec le crime, donne des détails circonstanciés, montre une parfaite connaissance des lieux, qu'il a d'ailleurs habités, où il a été reconnu par des propriétaires chez qui il avait travaillé, tandis que Couzon nie aujourd'hui avoir pris part à l'assassinat d'Auprince et avoir jamais été vu dans les communes où il va être conduit.

DÉPART DU TRAIN.

A 11 heures, les deux accusés, les chaînes aux mains, placés entre deux gendarmes, montent dans des wagons de 3^e classe, pendant que MM. le juge d'instruction, le procureur de la République et quelques personnes prennent place dans un compartiment de 1^{re} classe.

A 11 heures 35, il arrive à la station de Saint-Martin-le-Beau.

ARRIVÉE A SAINT-MARTIN-LE-BEAU.

Une foule nombreuse, venue des communes voisines, attend à la gare l'arrivée des deux prisonniers. Cette curiosité s'explique ; car depuis cinq ans l'assassinat d'Auprince, resté impuni, et suivi à peu de distance de l'assassinat d'Aubry, commis presque au même endroit, et dont les coupables sont encore inconnus, avait répandu dans les communes de Saint-Martin-le-

Beau, de Dierres, de Bléré et de Lacroix, une véritable terreur et donné naissance aux légendes, aux suppositions et aux soupçons les plus divers et les plus invraisemblables.

Aussi rien de plus pittoresque et de plus animé que cette foule d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont accourus de tous côtés pour voir les deux assassins d'Auprince. Le parquet, qui s'attendait à cette grande affluence de curieux, a pris toutes ses mesures d'ordre et de précaution. Il a fait venir des gendarmes d'Amboise, de Bléré et de Tours.

Lorsque les accusés descendent du train, un grand mouvement de curiosité se produit : Couzon arrive le premier, entre deux gendarmes, à pied. A la vue de ce nombreux public, l'accusé ne se trouble pas, conserve toute son assurance et dit même : « Ils n'ont donc jamais rien vu, ces gens-là. »

Beaujard, son co-accusé, vient ensuite. Il a l'air penaud et s'avance en baissant la tête.

Les gendarmes à cheval ouvrent la marche, font ranger le public à droite et à gauche et le défilé se dirige vers la mairie de Saint-Martin-le-Beau. Les accusés sont introduits et soumis à un premier interrogatoire qui ne dure pas moins de deux heures.

LE LIEU DU CRIME.

Après ce premier interrogatoire, les deux accusés sont transportés en voiture fermée sur le lieu du crime où les attend une foule ni moins nombreuse ni moins compacte.

L'endroit où le pauvre Auprince, frappé d'un coup de hache, tombait baigné dans son sang, est situé à peu près à mi-chemin entre les communes de Dierres et de Saint-Martin-le-Beau. Rien ne pouvait faire prévoir qu'un crime put être commis là, car à deux cents mètres à peine se trouve la ferme de Bel-Air.

La route est régulière, bordée d'un côté par la ligne de Vierzon et de l'autre par des champs et le petit bois du Meulon qui couvre un petit coteau. Au-delà de la ligne de Vierzon, s'étend une vallée plantée de vignes ; et au loin on aperçoit des maisons de hameaux perdues dans les arbres. Il y a lieu de s'étonner que sur une route aussi fréquentée, aussi habitée, deux crimes aient pu se commettre et se succéder à si peu d'intervalle et que les auteurs en soient restés si longtemps inconnus.

Nous ne raconterons pas l'assassinat d'Auprince dont toutes les circonstances sont connues. Les deux assassins, ayant entendu dire par Auprince qu'il devait se rendre à Tours avec une somme de 500 francs, résolurent de venir l'attendre sur la route et de le tuer pour le dévaliser. Ceci se passait au mois de janvier 1879. Beaujard et Couzon se rendirent alors dans le bois de Meulon et là se cachèrent dans une excavation pratiquée dans le roc pour y attendre le passage d'Auprince. Lorsque sa voiture arriva, les deux assassins descendirent de leur cachette, se précipitèrent sur Auprince, le frappèrent d'un coup de hache sur le derrière de la tête, à la suite duquel

le malheureux tomba baigné dans son sang.

Couzon a nié avoir participé à l'attentat ; mais Beaujard avoue le crime. Il reconnaît avoir frappé Auprince avec une hache qu'il aurait ensuite jetée un peu plus loin sur le côté de la route où se trouve la ligne de Vierzon.

La hache n'a pu être retrouvée. Il en est de même de la montre que portait Auprince au moment du crime, et qui lui fut volée par ses meurtriers.

Beaujard a été conduit dans le petit bois du Meulon deux fois par les gendarmes pour savoir s'il reconnaissait bien le lieu où il prétend qu'ils s'étaient blottis, Couzon et lui, avant l'exécution de l'attentat. Arrivé à la cachette, nous l'avons entendu dire avec un accent rauque et dur : « Je reconnais bien le bois, mais pas le trou (sic) ! »

Pendant ce temps, l'information interrogeait quelques témoins. Ils sont au nombre de trois. Ce sont MM. Daveau, Goupil et Berger.

L'un d'eux est celui qui le premier a trouvé le pauvre Auprince, à terre, le crâne fracassé. Il raconte que la voiture était arrêtée. Les chevaux avaient franchi le talus en pierre, construit sur le bord de la route, et avaient pénétré dans le fossé qui sépare la route de la ligne de Vierzon. La brèche faite par les chevaux est encore visible, car aucune réparation n'a été faite.

Un peu plus loin et sur un petit pont en terre, recouvert d'herbe verte et conduit dans le fossé qui borde l'autre côté de la route, un autre témoin a retrouvé la petite lanterne rouge de la voiture d'Auprince, abandonnée dans cet endroit par les coupables.

APRÈS LE CRIME.

Après le crime, les deux coupables auraient fui à travers la campagne, après avoir traversé la ligne du chemin de fer de Vierzon, et auraient fait une première halte à Montlouis.

A BLÉRÉ.

Après avoir relevé le plan des lieux du crime et avoir procédé aux constatations et à l'interrogatoire des accusés, Couzon et Beaujard ont été conduits à Bléré, où, après avoir été interrogés une première fois à la mairie, ils ont été amenés à l'hôtel du *Bœuf-Couronné* à cinq heures du soir.

C'est là, qu'après avoir appris qu'Auprince se rendrait à Tours avec une somme de 500 francs, l'idée du crime prit naissance dans le cerveau des accusés. L'hôtel du *Bœuf-Couronné* était rempli de clients mercredi. Chacun s'attendait à ce qu'il pourrait être présent pendant la confrontation qui allait avoir lieu. Mais, avant cette opération, les gendarmes ont fait évacuer la salle ; de telle sorte que lorsque les accusés ont été amenés, il se trouvait bien dans les rues avoisinantes près de 4,500 à 2,000 curieux.

La confrontation n'a d'ailleurs fourni aucune révélation au procès : car aucun des deux accusés n'a été reconnu par le propriétaire de l'établissement, et il était bien difficile qu'il en fût autrement.

En somme, l'information de mercredi ne pouvait amener aucune révélation nouvelle.

Les accusés s'étant dénoncés eux-mêmes, la justice n'avait plus qu'à procéder aux constatations d'usage, à provoquer de nouveaux témoignages, s'il était possible. Quant aux criminels, ce sont deux vulgaires vagabonds.

Les circonstances, dans lesquelles le crime a eu lieu, son origine, le mystère, qui pendant cinq années, rendait inefficaces les recherches de la justice, l'aveu soudain et spontané, fait par les accusés en Algérie, au moment où chacun désespérait de connaître la vérité sur l'assassinat d'Auprince, enfin la mort mystérieuse d'Aubry, presque au même endroit, toutes ces circonstances enfin expliquent le grand mouvement de curiosité et la véritable émotion que ce procès a provoqué dans le département tout entier.

LE RETOUR DES ACCUSÉS.

Le soir, à dix heures, les deux accusés étaient reconduits à Tours pour être réintégré à la maison d'arrêt.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Publications de mariage.

Constant-Charles-René Tarennas, tonnelier, et Marie-Adèle-Almire Breton, gantière, tous deux de Saumur.

Marie-Jean-Thomas-Henri baron de Lignères, sous-lieutenant au 11^e cuirassiers, à Niort, et avant à Saumur, et Suzanne-Armande-Marie-Louise-Gabrielle de Lignères, sans profession, de Paris.

Jules-François-Louis Gareur, employé à la colonie de Saint-Hilaire (Vienne), et Armande-Joséphine Bottreau, sans profession, de Saumur.

Eugène-Marie Beillard, cantonnier, de Distré, et Marie-Louise Rochereau, femme de chambre, de Saumur.

Maximien-Marie Gaboriau, cavalier de manège, et Alexandrine Morancé, sans profession, tous deux de Saumur.

Nous recommandons aux amateurs du bon réuni au bon marché, les excellents fondants, Pralines fondantes, Pralines vanille aux amandes grillées, Dragées de Verdun, aux amandes et à la liqueur, Pastilles et Bonbons de chocolat à la crème et pralinés, vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 1 fr. 80 le 1/2 kilogram.

Marché de Saumur du 27 Décembre

| | | | | | |
|---------------------------------|----|--------------------------|-----|-----|----|
| Blé nouveau (l'h.) | — | Huile de noix | 50 | 120 | — |
| From. 1 ^{er} q. (l'h.) | 15 | Graine tréfle | 50 | — | — |
| Froment (l'h.) 77 | — | — lin. . . | 50 | — | — |
| Halle, moy. 77 | 14 | — luzerne | 50 | — | — |
| Seigle 75 | 11 | Foin (dr. c.) | 780 | 75 | — |
| Orge 65 | 12 | Luzerne | — | 780 | — |
| Avoine h. bar. 50 | 8 | Paille | — | 780 | 45 |
| Fèves 75 | 12 | Amandes . . | 50 | — | — |
| Pois blancs . . . 80 | 35 | Cire jaune . . | 50 | 190 | — |
| — rouges 80 | 28 | Chanvres 1 ^{er} | — | — | — |
| Colza 65 | — | qualité (52 k. 500) | 40 | — | — |
| Chenevis 50 | — | 2 ^e | — | 38 | — |
| Farine, culas. 157 | 44 | 3 ^e | — | 35 | — |

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

AUX ARMES DE SAUMUR

Ancienne Maison MENIER, fondée en 1780

E. TROUVÉ, Confiseur

22 et 24, rue St-Jean, et rue Cour-St-Jean

SAUMUR

La CONFISERIE FINE si recherchée, les délicieux MARRONS GLACÉS, les BONBONS FINS de toutes sortes, ainsi que la Pâtisserie, tout est préparé à la maison Trouvé, laquelle, seule à Saumur, fabrique la Confiserie.

Le public a donc tout avantage à faire ses achats à la Confiserie TROUVÉ, où l'on trouvera également la plus belle variété d'objets de fantaisie pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An. — Le tout à des Prix modérés.

Confiserie TROUVÉ, 22-24, rue St-Jean.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 29 décembre 1884,

MAM'ZELLE NITOUCHE

Comédie-opérette en 4 actes,
par MM. Henri Meilhac et Albert Millaud,
musique d'HERVÉ.

Distribution :

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Fernand | MM. Noël Cadeau. |
| Le major | Labranche. |
| Célestin | Lamy. |
| Loriot | Descosse. |
| Le directeur | Allain. |
| Gustave, officier | Recurt. |
| Robert, id. | Allemand. |
| Un brigadier | Hennesse. |
| Le régisseur | Asmire. |
| Denise | M ^{mes} Marie Soll. |
| La supérieure | Allain. |
| Corinne, artiste | Savigoy. |
| Sylvia, id. | L. Rezeau. |
| Lydie, id. | Marcelle. |
| Gimblette, id. | Hennesse. |
| La sœur tourière | Gaelane. |
| 1 ^{re} élève | Alice. |
| 2 ^e élève | Prudhomme. |

Officiers, soldats, pensionnaires.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1 gros lot de 100,000 fr. | 1 gros lot de 10,000 fr. |
| 1 gros lot de 50,000 fr. | 25 lots de 1,000 fr. |
| 2 gros lots de 25,000 fr. | 80 lots de 500 fr. |

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

Raymond survint. Elle fit cesser notre mutuel embarras en amenant elle-même un siège à la lectrice.

— Asseyez-vous, lui dit-elle, et lisez à Madame.

La jeune demoiselle obéit et commença la lecture du journal. Raymond l'interrompit.

— Prononcez plus distinctement, vous obligez Madame, la comtesse à vous prêter une attention pénible.

Lydia, à ce commandement passablement insolent, pâlit, mais sans répliquer poursuivit l'histoire qu'elle lisait.

Leone avertit que mon bain était prêt ; Juana, comme la veille, me passa un peignoir, m'enleva dans ses bras et me transporta de ma chambre à la rotonde. La lectrice nous suivit, Raymond lui roula un tabouret devant la baignoire, et elle eut à lire tout le temps que l'on me baigna. Le bain pris, elle dut encore nous accompagner dans le hodoir et continuer sans interruption sa lecture. C'est fatigant de lire longtemps de suite. La voix de Lydia Nadine s'altérait. En vain Raymond la stimulait ; son

timbre, de moins en moins pur et clair, assourdi, s'affaiblissait par degrés.

— Raymond, dis-je à la Parisienne, non sans que mon cœur battit de cet excès d'audace, Mademoiselle n'a-t-elle pas assez lu ?

— Ennuierait-elle Madame ? demanda obséquieusement Leone.

— Mademoiselle ne m'a pas ennuyée, dis-je, contrariée des airs de souverain mépris dont elle accablait la lectrice, qu'elle feignait d'avoir sous sa dépendance directe et de regarder comme une domestique d'une condition au-dessous de la sienne, mais elle se fatigue.

— Madame est trop bonne pour ses gens. Elle les paie pour qu'ils la servent. Sa lectrice doit lui lire comme ses femmes la coiffer, aussi longtemps qu'il lui plaît, à son bon plaisir. Qu'a-t-on lu à Madame ? quelques pages ! Il faudrait être la paresse en personne pour se dire fatiguée d'un si court exercice. M^{me} la comtesse Amine est plus exigeante ; quand elle ne dort pas ou qu'elle est un peu nerveuse, agitée, elle se fait faire la lecture une partie du jour, quelquefois toute la nuit.

— Vous lisez toute la nuit, Mademoiselle ? ne puis-je m'empêcher de m'écrier avec compassion.

— Pas toutes les nuits, Madame ; M^{me} la comtesse ne rentre guère que vers une heure à deux heures du matin dans ses appartements.

— Mais vous êtes au lit à cette heure-là.

— Je veille pour répondre à l'appel de Madame. Madame endormie, je me retire et je me couche, ou, si Madame demeure éveillée, quand le sommeil me gagne au point que ma vue se trouble, je cède la place au secrétaire.

— Que Madame ne la plaigne pas, se hâta de dire Raymond en lançant un regard furieux à la lectrice, Mademoiselle est payée pour passer les nuits.

— Mais elle s'expose à tomber malade.

— Qu'elle tombe, on la remplacera ! les matrones n'ont pas à s'inquiéter de la santé de leurs gens ; ils ont leur manière de vivre ; à nous de quitter une maison, quand le service ne nous convient pas ; celui de Madame la comtesse, quoi qu'on insinue, est très-doux. Madame ménage ses femmes, Mademoiselle particulièrement, bien qu'elle laisse supposer le contraire.

— Oh ! Mademoiselle, murmura Lydia Nadine, pouvez-vous interpréter mes paroles en ce sens malveillant ?

— J'interprète ce qui est interprétable. Vous lisez ! vous veillez ! voilà bien de quoi se plaindre, quand on touche vos appointements. Mais vous et vos pareilles, en vous souffrirait d'or que vous ne vous trouveriez jamais suffisamment payées, vous vous plaignez toujours de tous et de tout. Madame même vous servirait, que l'intervertissement du rôle vous semblerait chose naturelle... Non, Madame,

ne plaignez pas Mademoiselle, elle est la plus heureuse de la maison ; je la voudrais voir à la place de Francésa, la coiffeuse. M^{me} la comtesse Amine la tient sévèrement celle-là, il ne faut pas qu'elle bronche, qu'elle lui tire les cheveux, qu'elle caquette avec nous. Elle ne bouge de chez Madame, qu'elle peigne tant que durent les lectures de Mademoiselle, car Madame, sujette aux vapeurs et aux migraines, se dit soulagée quand on promène le démeiloir dans ses cheveux. Mais ce mouvement continuel des bras est bien lassant. Francésa n'en peut souvent plus, elle se ralentit, Madame la gronde. Madame a-t-elle grondé Mademoiselle, quand elle s'arrête au milieu de sa lecture ? Ah ! bien oui, grondée ! On sonne pour qu'en lui monte un bol de lait d'amandes ; Madame l'invite à se reposer, à descendre au jardin, marcher, rester dans sa chambre et s'informer avec intérêt de sa santé. Francésa un jour s'est aussi arrêtée, lasse à mort. Il lui a été commandé de continuer. N'ayant pas obéi, Madame lui a demandé si elle était sourde. Francésa n'a rien répondu, mais reprenait son peigne, quand Madame s'est levée, est allée à elle, a désépinglé sa coiffure, natté une mèche de ses cheveux, qui sont si longs, avec un cordon à gland au bout, puis elle s'est renversée sur le canapé, disant à Francésa : — Si tu n'entends plus, tu sentiras mon ordre.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPPY.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite Située à Montreuil-Bellay, près du Château de cette ville et de la charmante rivière du Thouet;

Et comprenant: Un salon de compagnie, une salle à manger à la russe, cuisine, décharge; au premier étage plusieurs chambres à coucher, serre, buanderie, bûcher, remise, caves, et un vaste jardin en amphithéâtre, parfaitement planté.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. RENOU, ancien notaire, rue de Bordeaux, à Saumur, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le 11 janvier 1885, à midi, En l'étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil,

DU MOULIN

DE LA PLANCHE Situé ville de Bourgueil, Propre au commerce — 4 paires de meules.

Loyer annuel, 1,800 fr. Mise à prix: 15,000 fr.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre. S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE MAISON TARODE

Met en vente:

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Lûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débit de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

Étrennes 1885

FOULARDS, CRAVATES
Parfumerie
Porte-monnaie, Porte-cartes
PORTE-TRESOR
ÉVENTAILS

LE MOIS DES CADEAUX

Et des Fourrures

ÉTRENNES 1885

Étrennes 1885

FOURRURES, GANTERIE
Mouchoirs
SACS-TOILETTES
Sacs-Nécessaires
Pour Hommes et pour Dames

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR — 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 — SAUMUR

Pour se donner entièrement aux Comptoirs de Modes, Soleries et Jerseys Parisiens, dont l'extension prend chaque jour une plus Grande Importance, et aussi pour faciliter l'emplacement de ces Comptoirs, les Magasins de la Glaneuse ont décidé, à partir du Jeudi 18 Décembre courant,

LA LIQUIDATION ENTIÈRE

De tous les Objets dits:

ARTICLES D'ÉTRENNES

Avec un très-grand Rabais sur tous les prix, et un escompte, au comptant, De 15 0/0

Nomenclature des Articles faisant partie de la LIQUIDATION, donnant droit à un escompte de 15 0/0 au comptant et exposés dans les MAGASINS du 1^{er}:

Porcelaines montées, Petits-Bronzes, Maroquinerie, Tabletterie, Marqueterie, Vannerie, Peluche, Laque, Écaille, Ivoire, Bambou, Cuivre repoussé, Albums, Chevalets et Cadres pour photographies, Glaces, Encriers, Sous-Mains en Peluche et Cuir de Russie, Rouleaux à Musique, Bureaux, Pupitres, Portefeuilles, Porte-Cartes, Porte-Cigares, Séchoirs à Cigares, Plateaux, Boîtes à bijoux, à gants, à mouchoirs, Sacs de voyage, Nécessaires de toilette, à ouvrage, Carnets de bal, de visites, Caves à liqueurs, Jardinières en Tuya, Bois de rose, etc., etc.

CETTE LIQUIDATION, sans précédent, à Saumur, par la quantité, la fraîcheur et le Bon Marché de tous les Articles mis en vente, est certainement appelée à un immense succès, et TOUT LE MONDE voudra profiter de l'occasion unique offerte par les Magasins de la Glaneuse, pour les Étrennes 1885.

A TOUS LES AUTRES COMPTOIRS, il y aura des Occasions RÉELLES, mais nous citerons comme ARTICLES très-avantageux et UTILES:

| | |
|--|-------|
| Des Manchons pour Dames, depuis. | 1 45 |
| Des Jupons flanelle avec festons brodés, depuis. | 2 95 |
| Des Jupons noirs et couleurs, depuis. | 4 95 |
| id. satin soie, noirs, ouatés, depuis. | 18 75 |
| Des Mouchoirs batiste fil, vignettes tissées couleur, initiales brodées, prix sans précédent, la douzaine. | 10 75 |
| Des Mouchoirs batiste fil blanc, ourlés à jour, initiales brodées, prix unique. | 1 05 |

Grand choix d'Éventails riches pour Cadeaux

Assortiment considérable de Manchons pour Dames et Fillettes, à des prix défiant toute concurrence Pèlerines, Fourrures, Boas, Foulards, Cravates, Manilles Andalouses, Espagnoles, etc., etc.

MAGASINS DE LA GLANEUSE.

Ouverture de la Vente, Jeudi 18 Décembre courant.

Étrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique (Maison entièrement de confiance)

L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,

SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz argentée sur métal blanc, au premier titre.

15 0/0 au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans | | | | Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------|---------|----------|---|--------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------------|--------------|------------|------|------|------|-------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Matin | Soir | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Mixte soir | Direct. soir | | | | | | |
| 3 | 8 | minutes | du matin | express-poste. | Saumur. (départ) | 6 05 | 7 24 | 9 00 | 1 15 | 3 45 | 7 50 | Montreuil-Bellay (départ) | 6 49 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | 11 19 | |
| 6 | 55 | — | — | matin (s'arrête à la Possonnière) | Chacé-Varrains | 6 15 | 7 32 | 9 08 | 1 24 | 4 03 | 8 00 | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 7 04 | 10 10 | 2 08 | 5 20 | 8 46 | 11 35 | |
| 9 | 13 | — | — | matin, omnibus-mixte. | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 6 23 | 7 39 | 9 15 | 1 32 | 4 19 | 8 08 | Chacé-Varrains* | 7 12 | 10 26 | 2 16 | 5 28 | 8 54 | 11 43 | |
| 1 | 25 | — | — | soir, — | Montreuil-Bellay (arrivée) | 6 39 | 7 52 | 9 28 | 1 46 | 4 37 | 8 24 | Saumur (arrivée) | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | 11 59 | |
| 3 | 32 | — | — | express. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | — | — | omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | — | — | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Matin | Soir | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | | | | | |
| 3 | 8 | minutes | du matin | direct-mixte. | Saumur. (départ) | 6 05 | 7 24 | 1 15 | 3 45 | 7 50 | Thouars (départ) | 5 40 | 8 58 | 1 07 | 4 20 | 7 45 | | | |
| 8 | 21 | — | — | omnibus. | Montreuil-Bellay | 6 33 | 7 52 | 2 2 | 4 50 | 8 41 | Brion-s-Thouet | 5 58 | 9 10 | 1 19 | 4 30 | 7 57 | | | |
| 9 | 37 | — | — | express. | Lernay | 7 02 | 8 21 | 2 11 | 4 51 | 8 51 | Lernay | 6 07 | 9 18 | 1 28 | 4 37 | 8 06 | | | |
| 12 | 48 | — | — | soir, omnibus-mixte. | Brion-s-Thouet | 7 14 | 8 09 | 2 19 | 5 4 | 8 39 | Montreuil-Bellay | 6 49 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | | | |
| 4 | 44 | — | — | — | Thouars (arrivée) | 7 29 | 8 22 | 2 32 | 5 19 | 9 16 | Saumur (arrivée) | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | | | |
| 7 | 4 | — | — | omnibus (s'ar. à Tours) | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | — | — | express-poste. | | | | | | | | | | | | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.